



Appel d'Offre Graphiste

Date d'ouverture de l'appel
Date de clôture de l'appel

11 Juin 2010
05 Juillet 2010

**Conception de la communication graphique
de L'Autre Canal 2010 - 2011**

Juin 2010

.....

L'Autre Canal
45, Boulevard d'Austrasie – 54000 NANCY

.....

Pour toutes informations complémentaires concernant cet appel d'offre
Tel 03 83 38 44 86 - Fax 03 83 38 44 99
communication@lautrecanalnancy.fr - www.lautrecanalnancy.fr



CAHIER DES CHARGES POUR CONSULTATION D'APPEL D'OFFRE

COMMANDITAIRE : L'AUTRE CANAL, NANCY

Article 1 : Objet du marché

L'Autre Canal souhaite confier à un prestataire spécialisé le design graphique de sa communication print pour une année.

I) **Présentation** : L'Autre Canal, scène de musiques actuelles de Nancy ouverte en 2007, est un équipement qui répond, avec ses deux salles de spectacle (300 et 1200 places), à la demande des publics pour qui la musique vivante, dans toute sa diversité, représente une activité culturelle majeure.

Un pôle dédié à l'accompagnement et à la création, 4 studios de répétition, 1 studio d'enregistrement et un centre d'information et de documentation s'adressent tant aux musiciens professionnels qu'amateurs, aux artistes locaux qu'à ceux venant d'autres frontières. L'Autre Canal est là pour les accueillir et les soutenir dans l'accompagnement et la réalisation de leurs projets.

L'ambition de L'Autre Canal est aussi d'être un lieu de savoir et de sensibilisation artistique, en favorisant la rencontre entre les artistes et les publics au travers d'actions de médiation, de conférence et d'ateliers de pratique.

L'architecture forte du bâtiment et sa couleur rouge permet une identification immédiate du lieu.

II) **Problématique** : changer l'image de L'Autre Canal en respect avec l'identité visuelle et le logotype existants et en prenant en compte les aspects suivants :

- La mission musicale de L'Autre Canal
- La diversité et la curiosité artistique
- L'architecture du bâtiment

III) **Publics ciblés** :

- Une cible généraliste : le grand public et les publics amateurs de musiques actuelles
- Une cible spécifique : les musiciens amateurs et professionnels

IV) **Prestations attendues** :

Programme trimestriel et flyers événements 2010 à 2011

1. La création d'un **programme trimestriel** ; tirage à 50 000 exemplaires
 - Format final 10x15cm, plié
 - Quadrichromie, recto-verso

- Visuel d'accroche sur proposition de l'agence ou du graphiste retenu et validé par L'Autre Canal
- Textes fournis par L'Autre Canal
- Visuels promotionnels/artistes fournis par L'Autre Canal

Contraintes

- Présentation d'une trentaine d'événements et spectacles
 - Présentation des informations diverses (tarifs, contacts, accès, etc..) représentant environ 6 000 caractères
 - Poids final prêt à l'expédition de préférence inférieur ou égal à 50g, enveloppe incluse
 - Respect de l'identité visuelle de L'Autre Canal (Typo, logo, coin arrondi, rouge)
2. L'exécution et/ou la création de **flyers** pour des événements spéciaux programmés par L'Autre Canal. Ils doivent être déclinés selon le gabarit initial du programme.
- Format final 10x15cm, plié
 - Visuel d'accroche sur proposition de l'agence ou du graphiste retenu et validé par L'Autre Canal
 - Textes fournis par L'Autre Canal
 - Visuels promotionnels/artistes fournis par L'Autre Canal

Affichette 2010 à 2011

1. La création d'une **affichette mensuelle** ; tirage à 1 200 exemplaires
- Format 25x40 cm
 - Quadrichromie, recto
 - Visuel d'accroche sur proposition de l'agence ou du graphiste retenu et validé par L'Autre Canal
 - Textes fournis par L'Autre Canal

Contraintes

- Respect de l'identité visuelle de L'Autre Canal (Typo, logo, coin arrondi, rouge)
 - Mise en avant de l'adresse du site internet
2. Déclinaison de **l'affichette mensuelle** ; tirage numérique en 250 exemplaires tous les deux mois, diffusée sur le réseau tram de l'agglomération
- Format A3
 - Quadrichromie, recto
 - Visuel d'accroche à l'identique de l'affichette mensuelle
 - Textes à l'identique de l'affichette mensuelle
3. La conception d'**affiches pour événements spéciaux**, tirage à 1 500 exemplaires
- Format 40x60cm
 - Quadrichromie, recto
 - Visuel d'accroche sur proposition de l'agence ou du graphiste retenu et validé par L'Autre Canal
 - Textes fournis par L'Autre Canal

Signets – Marque-pages 2010 à 2011

1. La création d'un **signet/marque-pages** ; tirage à 30 000 exemplaires
 - Format final 5,5x20cm
 - Quadrichromie, recto ; 1 couleur, verso
 - Visuel d'accroche sur proposition de l'agence ou du graphiste retenu et validé par L'Autre Canal
 - Textes fournis par L'Autre Canal

Le visuel merchandising 2010 à 2011

1. Tampon, image, jeu typographique... Il doit se décliner sur :
 - Les gobelets lavables
 - Tee-shirts, sweats...

Modalités de livraison des documents

- les fichiers sont fournis à l'imprimeur par le candidat retenu après signature du BAT par L'Autre Canal. Version MAC OS X sur le serveur de l'imprimeur ou sur CD-Rom ou DVD-Rom. Format de fichier en PDF.
- les fichiers informatiques sont fournis à L'Autre Canal en version MAC OS X. Formats de fichiers acceptés : InDesign, Photoshop (.psd) ; Illustrator (.ai), PDF, Word, Excel. Les fichiers devront comporter : références des couleurs, valises typographiques, visuels...

V) **Moyens** : L'Autre Canal attend du prestataire qu'il justifie d'une expérience avérée dans le design graphique; qu'il justifie d'une bonne connaissance du secteur prépresse ; qu'il justifie des moyens matériels à sa disposition.

Article 2 : Pièces du marché

Les pièces constitutives du présent marché sont :

1. Le **présent cahier des charges** visé et accepté par le prestataire ;
2. Le Bordereau des prix complété ;
3. Une **note méthodologique** d'une page maximum reflétant le sens et la cohérence choisies par le candidat pour l'année de communication ;
4. Une **esquisse de la maquette** de la création proposée respectant les spécificités du programme et de l'affichette mensuelle ;
5. **Trois propositions de création** iconographique, visuel-accroche ;
6. Le **visuel merchandising** de la saison ;
7. Des références en matière de création graphique ; des exemples de créations précédentes, publiés ou non, imprimés ou sous forme numérique ;
8. Un récapitulatif des **moyens humains et matériels** à disposition du prestataire ;

Article 3 : Durée du marché

Le marché est conclu pour la durée de la saison 2010-2011

Le début de la mission devra suivre ce retro-planning de principe :

- 11 juin 2010 : diffusion de l'avis de marché et du cahier des charges

- 05 juillet 2010 : date de réception des dossiers
- 07 juillet 2010 : sélection du candidat
- 07 juillet 2010 : réalisation et mise en page des supports de communication de rentrée de L'Autre Canal selon maquette
- 19 juillet 2010 : Bat - envoi des fichiers à l'imprimeur
- 20 août 2010 : Réception des supports imprimés - Diffusion

Article 4 : Décomposition du marché

La prestation fait l'objet d'un lot unique.

Article 5 : Critères de jugement des offres

Après examen des dossiers, un candidat sera retenu sur les critères suivants :

1. Prix des prestations ;
2. Qualité graphique et originalité de la proposition ;
3. Capacité à répondre aux commandes régulières sous des délais courts.

La décision sera connue le 07 juillet 2010 (date prévisionnelle).

La meilleure offre sera retenue par une décision motivée sur les critères de mieux-disant classés par ordre de priorité décroissant et pondérés comme il suit :

1. Prix des prestations, 30%
2. Esquisse maquette et visuels, 30%
3. Délai d'exécution, 30%
4. Moyens et Références, 10%

Article 6 : Modalités de la consultation

Le délai de validité des offres est fixé à soixante jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

La régie se réserve le droit de transmettre au plus tard 6 jours avant la date fixée pour la remise des offres des modifications de détail apportées au dossier de consultation ainsi que des renseignements complémentaires éventuels portant sur les cahiers des charges. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Les prix hors taxes seront fermes et comprendront toutes sujétions. Conformément aux textes officiels en vigueur, la proposition établie dans le respect des indications figurant en annexe du présent courrier devra faire apparaître, en fin de devis, le taux et le montant de la T.V.A. dont il est fait application.

Les offres non conformes à l'objet du marché ou reçues hors délai seront éliminées.

Il est précisé que, ce dossier ne faisant pas l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence, le présent courrier constitue à la fois lettre et règlement de consultation.

Cette consultation ne donnera pas lieu à une indemnisation.

Article 7 : CESSION DES DROITS

Il est demandé la cession totale des droits pour la reproduction et l'adaptation des visuels dans le cadre des actions de communication de L'Autre Canal pour tous supports.

Article 8 : Règlement du prix

Le règlement s'effectuera par mandat administratif au compte.....(*indiquer la domiciliation et joindre un RIB*).

Le paiement sera effectué selon les dispositions de l'Article 98 du Code des Marchés Publics. Il sera fait application d'un délai global de paiement maximum de 30 jours à compter de la date de réception de la demande de paiement par L'Autre Canal.

En cas d'application d'intérêts moratoires en raison du dépassement de ces délais, le taux applicable est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de sept points.

Toute éventuelle action complémentaire serait traitée par un avenant à ce contrat.

Article 9 : Résiliation

Toute résiliation de ce marché par l'une ou l'autre des parties devra s'effectuer par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de 8 jours.

L'attributaire ne peut résilier le présent marché que suite à une décision de justice ou pour des motifs de force majeure. Dans ce dernier cas, il informera L'Autre Canal dans les meilleurs délais de son incapacité à poursuivre l'exécution du marché.

Toute résiliation de L'Autre Canal sur la base d'une faute du titulaire de ce marché devra être précédée d'une mise en demeure.

Toute résiliation entraîne l'apurement des comptes entre les parties en fonction des prestations ou travaux effectivement réalisés, et déduction faite d'éventuelles pénalités de retard ou dommages et intérêts.

Article 10 : Litiges

En cas de litige et après règlement amiable infructueux, seul le Tribunal Administratif de Nancy sera compétent.

Article 11 : Modalité de remise des offres

Toute proposition devra parvenir sous pli cacheté.

"L'AUTRE CANAL -OBJET DU MARCHE - MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE - NE PAS OUVRIR

Prestataire :

et être adressée à : Monsieur Mathieu LAMBLIN
Directeur Administratif
45 Bd d'Austrasie
5400 NANCY

par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposée à L'Autre Canal contre récépissé (uniquement entre 10 heures et 17 heures du lundi au vendredi et jusqu'à 12 heures le jour de la remise des offres).

Article 12 : Date de remise des offres

La date limite de remise des offres est fixée au 05 Juillet 2010 à 12h00, à *L'Autre Canal*, délai de rigueur.

Fait à : Le :	Fait à : Le :
« Lu et approuvé » (mention manuscrite)	« Lu et approuvé » (mention manuscrite)
Le Prestataire	Le Directeur Administratif « Bon pour accord » (mention manuscrite)



Appel d'Offre Graphiste

BORDEREAU DES PRIX

Conception de la communication graphique de L'Autre Canal 2010 - 2011

et de ses déclinaisons sur différents supports, en respect avec l'identité visuelle et le logotype existants.

Le choix du graphiste ou de l'agence sera pris au regard de :

- Les tarifs
- La pertinence des propositions
- La disponibilité et la réactivité

Pour chaque forfait ou document, L'Autre Canal fonctionnera par système de bons de commande. Le graphiste ou l'agence sera réglé par mandat avec un délai de 45 jours à réception de la facture. Pour chaque document, il est indiqué le nombre de documents prévus pour une année. Le graphiste est invité à tenir compte de cette prévision pour élaborer le prix unitaire d'un document.

Il est demandé une grande réactivité à réception des éléments textes et visuels pour le montage du dépliant de programmation et des autres supports, pour la relecture et les corrections.

L'envoi des fichiers à l'imprimeur, le suivi de fabrication, les consommables et éventuels déplacements sont à la charge du graphiste.

Le fichier définitif envoyé à l'imprimeur et une version du fichier en pdf basse définition devront être fournis à L'Autre Canal.

Délais

À réception de tous les éléments textes et visuels par L'Autre Canal quel est le délai estimé pour envoyer le document mis en forme hors relecture et corrections ?

- pour 1 dépliant de programmation : **JOURS OUVRÉS**
- pour 1 affiche : **JOURS OUVRÉS**
- pour 1 flyer : **JOURS OUVRÉS**

Cession des droits

Pour chacun de ces documents, il est demandé la cession totale des droits pour la reproduction et l'adaptation des visuels dans le cadre des actions de communication de L'Autre Canal pour tous supports.

Il est précisé que les quantités ci-dessous ne sont données qu'à titre indicatif pour permettre la comparaison des offres.

COMMUNICATION PRINT L'AUTRE CANAL 2010-2011	PREVUS SUR 1 ANNEE	PRIX UNITAIRE HT
N°0 PROGRAMME TRIMESTRIEL 10x15 cm	1	
CREATION DES VISUELS PROGRAMMES 10x15 cm et EVENEMENT (type anniversaire)	4	
EXECUTION- MISE EN PAGE DES PROGRAMMES POUR :	4	
- 2 pages		
- 4 pages		
- 8 pages		
- 12 pages		
- 16 pages		
N°0 AFFICHETTE MENSUELLE 25x60 cm	1	
CREATION DES VISUELS AFFICHETTES MENSUELLES	7	
EXE AFFICHETTE MENSUELLE	7	
DECLINAISON AFFICHETTE MENSUELLE EN A3	4	
CREATION ET EXE AFFICHETTE EVENEMENT (type anniversaire) 40x60 cm	1	
N°0 SIGNET MARQUE PAGE	1	
CREATION VISUELS SIGNETS	3	
EXE MISE EN PAGE SIGNETS	3	
CREATION DU VISUEL MERCHANDISING	1	
FORFAIT HORAIRE		

A

Le

Le Fournisseur,
(Signature et cachet)